



ACADEMIE D'ORLEANS – TOURS  
Département d'INDRE - et - LOIRE

**Collège HENRI BECQUEREL**

Rue Michel Bouchet  
37420 AVOINE

Tél : 02.47.93.85.10

Fax : 02.47.58.98.39

Mail : Ce.0370994e@ac-orleans-tours.fr



## PROJET DES STRUCTURES SPORTIVES SCOLAIRES

Mise à jour décembre 2022

### Historique rapide :

- ♦ SSS gymnastique artistique créée en sept. 2002, dernière reconduction en oct. 2017 pour la rentrée 2018, transformée en section d'excellence sportive à la rentrée 2021 suite à la demande réalisée en nov 2020
- ♦ SSS football créée en sept. 2002, dernière reconduction en juin 2021 suite à la visite/entretien avec IA-IPR EPS Brice Bénard.
- ♦ SSS tennis créée en sept. 2002, dernière reconduction en juin 2021 suite à la visite/entretien avec IA-IPR EPS Brice Bénard.
- ♦ SSS tennis de table créée en sept. 2006, dernière reconduction en juin 2021 suite à la visite/entretien avec IA-IPR EPS Brice Bénard.
- ♦ Option sportive basketball ouverte en sept. 2011, transformée en SSS basketball à la rentrée 2013, dernière reconduction en nov. 2020 pour la rentrée 2021.
- ♦ Option sportive football féminin en sept. 2019.
- ♦ Option sportive judo ouverte en sept. 2019, demande d'ouverture en section sportive scolaire novembre 2021 pour la rentrée 2022.
- ♦ Option sportive handball ouverte en sept. 2020.
- ♦ Option sportive rugby ouverte en sept. 2012. (Hors convention mairie Avoine).

Visite de M Bruno Méry, IA-IPR EPS en novembre 2012,

Visite de M Didier Martin, IA-IPR EPS en novembre 2014 avec réunion d'équipe,

Entretien téléphonique avec M Patrice Bauchet, chargé de mission auprès des IA-IPR EPS en octobre 2017,

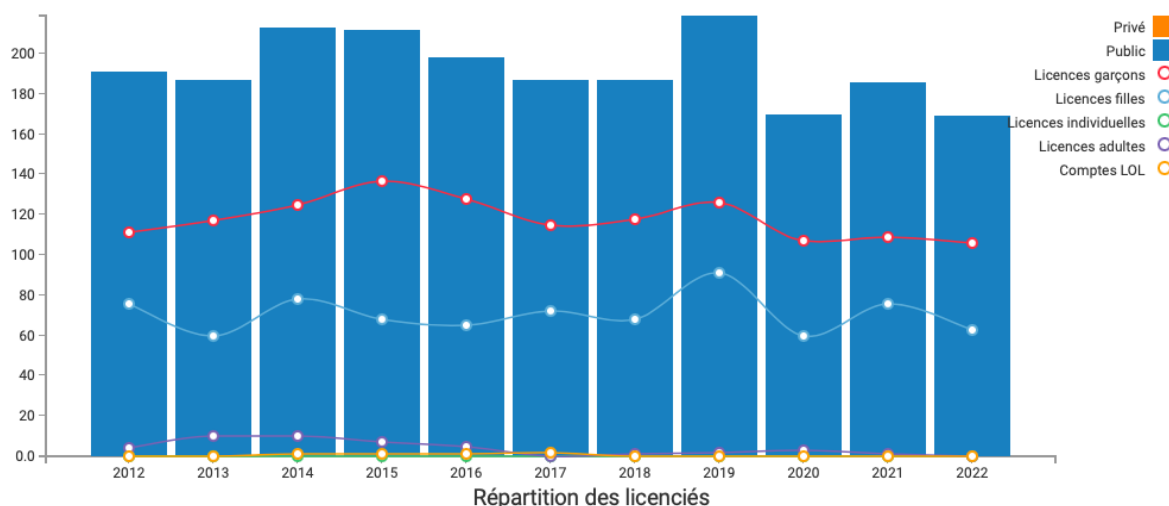
Visite de M Brice Bénard, IA-IPR-EPS en juin 2021 avec réunion d'équipe.

# SOMMAIRE

I- Le contexte .....	3
II- L'organisation des sections sportives scolaires .....	5
II-1 Structure de la section.....	5
II-2 Lieux de pratique.....	6
II-3 Responsabilité .....	6
II-4 Encadrement .....	7
II-5 Partenariats.....	8
II-6 Les admissions en sections sportives scolaires.....	8
II-7 Suivi des élèves.....	9
II-8 Évolution des effectifs au sein de la structure (depuis la création).....	12
III- Les objectifs visés.....	13
III-1 Les objectifs éducatifs :.....	13
III-2 Les objectifs sportifs :.....	13
IV- Liaisons entre les projets .....	15
IV-1 liaisons avec le projet d'établissement (2019-2023) .....	16
IV-2 Liaisons avec le projet EPS.....	20
IV-3 Liaisons avec le projet de l'Association Sportive .....	21
V- Projets mis en place autour des sections sportives scolaires... mais pas que ! .....	24
V-1 Développer le sentiment d'appartenance.....	24
V-2 Améliorer le cadre de vie .....	25
V-3 Développer la culture sportive .....	25
V-4 Développer une culture environnementale et écologique .....	25
V-5 Développer la solidarité.....	26
V-6 Responsabiliser .....	26
V-7 Apporter des connaissances sur la santé et la nutrition .....	26
VI- Avis de reconduction et bilans .....	26
VI-1 Section football .....	26
VI-2 Section tennis de table.....	27
VI-3 Section tennis.....	28
VI-4 Section gymnastique.....	29
VI-5 Section basket .....	31
VI-6 Section Judo.....	31
VI-7 Visite projet de structures sportives (juin 2021).....	31

## I- Le contexte

- Collège public avec une image « sportive »
  - o À la rentrée 2022, 5 sections sportives scolaires, 1 section d'excellence sportive et 2 options sportives,
  - o Une Association Sportive qui compte chaque année un très grand nombre de licenciés sur le collège.
    - En 2019-2020, 52% des élèves du collège étaient licenciés à l'AS (et 100% des élèves de section ou option),
    - En 2020-2021, 39% (100% des élèves des structures sportives) → covid
    - En 2021-2022, 41% (100% des élèves des structures sportives) → covid
    - En 2022-2023, 36% au 11 décembre 2022



- o Une labellisation OR « génération 2024 » avec la mise en place d'un parrainage par Youna Dufournet (ancienne gymnaste française de niveau mondial et ancienne élève du collège),
  - o Parrainage club sportif avec le conseil départemental :
    - 2019-2020, 2020-2021 & 2021-2022 : club de tennis de table de Joué-Lès-Tours Pro A féminine,
    - 2022-2023 : club de basket de Tours de Nationale Masculine 1 (NM1) → Tours Métropole basket
  - o Deux élèves en classe « Coubertin-Millat » lors de sa création.
- Commune rurale (1737 habitants à Avoine en 2015),
  - Recrutement des élèves
    - o Principalement sur les communes du secteur : Avoine, Beaumont en Véron, Savigny en Véron, Huismes, St-Benoit la Forêt (une partie seulement),

- Attirance d'élèves hors secteur (Fontevraud, Chinon, Bourgueil...) mais le transport reste problématique pour les familles,
- Au niveau national pour la section gymnastique,

Déroptions scolaires / admissions SSS / Accord IA
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Pour la rentrée 2020 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 56 demandes d'admission</li> <li>▪ 15 demandes de dérogation (dans les admis) → 100% accordées par IA</li> </ul> </li> <li>○ <b>Pour la rentrée 2021 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 33 demandes d'admission</li> <li>▪ 9 demandes de dérogation (dans les admis) → 100% accordées par IA</li> </ul> </li> <li>○ <b>Pour la rentrée 2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 57 demandes d'admission</li> <li>▪ 22 demandes de dérogation : 19 élèves admis / 3 refusés → 100% accordées par IA. Cela a engendré la création d'une classe de 6<sup>ème</sup> supplémentaire en juin 2022.</li> </ul> </li> </ul>
Déroptions scolaires pour le collège / sections sportives
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Pour la rentrée 2020 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 20 demandes de dérogation pour le collège dont 15 pour les sections sportives</li> </ul> </li> <li>○ <b>Pour la rentrée 2021 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 16 demandes de dérogation pour le collège dont 9 pour les sections sportives</li> </ul> </li> <li>○ <b>Pour la rentrée 2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 24 demandes de dérogation pour le collège dont 22 pour les sections sportives</li> </ul> </li> </ul>

- Politique sportive très développée au niveau de la commune (mairie avec service des sports) et de la communauté de communes,
- Installations sportives nombreuses et de qualité sur la commune et proche du collège,
- Importants clubs sur le territoire :
  - L'USEAB, club omnisport historique : 18 sections différentes, environ 1926 adhérents dont 680 jeunes de moins de 18 ans. (Chiffres 2020)
  - L'AOCC pour le foot (après départ de l'USEAB en 2011 et résultant d'une fusion des clubs d'Avoine, Chinon et Cinois),
  - L'ABGYM pour la gymnastique artistique (après départ de l'USEAB en 2011) : un des meilleurs clubs français, régulièrement finaliste du TOP 12 depuis plusieurs années.
- Les élèves :
  - Ils disposent pour la plupart de bonnes compétences sportives.
  - Nombreux sont ceux qui pratiquent une ou plusieurs activité(s) sportive(s) en dehors du collège : régulièrement, les professeurs d'EPS mènent une enquête pour connaître les pratiques de chacun dans le domaine sportif.
  - La majorité des élèves qui pratiquent une activité le font sur le pôle compétition et non sur le pôle loisirs.

- Les catégories socio professionnelles des familles :

Distribution des PCS		2017	2018	2019	2020	2021
Cadres sup et enseignants	ETAB	20,3	19,1	18,3	16,2	16,1
	DEP	23,9	24,6	24,8	24,6	24,7
	ACAD	19,5	20,1	20,1	20,2	20,4
Cadres moyens	ETAB	19,6	22,5	22,3	21,4	24,6
	DEP	14,4	14,7	14,5	14,6	14,4
	ACAD	13,8	14	13,7	13,7	13,7
Employés, artisans ; commerçants et agriculteurs	ETAB	27,4	27,8	26,5	26,7	22,1
	DEP	26,4	27,1	27	26,6	26,6
	ACAD	25,3	26,1	26,3	26,2	26,2
Ouvriers et inactifs	ETAB	32,3	30,1	32,5	34,6	36,2
	DEP	30,4	30,5	30,9	30,5	30,4
	ACAD	36,5	36,7	36,6	36,3	35,9
Non renseignée	ETAB	0,4	0,5	0,5	1,1	1,1
	DEP	4,9	3,1	2,7	3,8	3,9
	ACAD	4,8	3,2	3,2	3,6	3,8

Indice de position sociale		2017	2018	2019	2020	2021
Établissement	ETAB	111,1	110,5	109,2	108	107,3
	DEP	109,2	109,8	110,2	109,5	109,6
	ACAD	104,1	104,1	104,2	104,2	104,4
Entrants en 6 <sup>ème</sup>	ETAB	118,1	110,5	107	111,6	105,4
	DEP	109,4	109,4	110,2	108,7	109,5
	ACAD	104,1	103,3	103,9	103,6	104

## II- L'organisation des sections sportives scolaires

Le temps passé en SSS est régi par les mêmes règles que celles de l'établissement.

### II-1 Structure de la section

- Niveaux 6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> = 4H par semaine (2 fois 2H)
  - o Les élèves inscrits en SSS sont répartis sur deux classes.
  - o Les sportifs de haut niveau (gymnastes et parfois tennis de table) sont regroupés sur une seule classe.
- Les entraînements :
  - o Entraînements du groupe 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> les mardis et vendredis de 15H à 17H,
  - o Entraînements du groupe 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> les lundis et jeudis de 15H à 17H.
- Aménagement sportif SSS, EPS et temps club :
  - o Les élèves n'ont pas EPS et SSS le même jour : alternance obligatoire,

- Dans la mesure du possible, les élèves n'ont pas entraînement de club les jours des entraînements de section,
  - Une attention particulière est portée pour l'aménagement de l'emploi du temps des sportifs de haut niveau. Les cours d'EPS sont aménagés en fonction des élèves et de leur état de fatigue. Certaines activités sont maintenues, d'autres non. Par exemple, la natation est supprimée mais, dans la mesure du possible, on essaie cependant de valider le « savoir nager ».
- Engagement : les élèves s'engagent sur un cursus de 4 ans. Cependant, la demande de reconduction doit être reformulée chaque année par la famille (fiche navette). Si l'élève souhaite arrêter le dispositif, il doit en informer son professeur principal ainsi que la responsable des sections et parallèlement, il doit également avertir son éducateur.

## II-2 Lieux de pratique

### Sections sportives scolaires

- **Tennis** : courts de tennis à 10' du collège à pied (Avoine)
- **Tennis de table** : salle spécialisée en face du collège (Avoine)
- **Foot** : terrains de foot à 10' du collège à pied (Avoine)
- **Basket** : gymnase de Beaumont en Véron (5' en bus : transport pris en charge par l'USEAB).
- **Judo** : dojo à 10' du collège à pied (Avoine).

### Section d'excellence sportive

- **Gym** : salle spécialisée à Beaumont en Véron (5' en mini bus). Le mini bus du club permet de faire la navette pour une partie du groupe, l'autre partie se déplace à vélo.

### Options sportives

- **Hand** : gymnase situé en face du collège (Avoine).
- **Rugby** : stade de rugby Raymond Bourdon de Chinon (avec la section du collège Jean Zay). Le mini bus du club fait la navette Avoine-Chinon / Chinon-Avoine.

Les installations sportives sont mises à disposition gratuitement par la mairie d'Avoine (tennis et foot) et par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (autres activités) pour tous les créneaux d'entraînement par convention quadripartite.

## II-3 Responsabilité

La responsabilité des sections sportives est confiée au coordonnateur des sections sportives scolaires : Karine Saint-Marc, professeur d'EPS. Elle est responsable de l'ensemble du dispositif. Elle s'occupe notamment du suivi scolaire et fait le lien entre les professeurs principaux de chaque classe et les éducateurs. Elle gère les compétitions excellence au niveau de l'UNSS. Elle s'occupe également des relations avec les différents partenaires (clubs, mairie et communauté des communes). Une fiche de

poste est établie tous les ans afin de définir ses missions. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, le poste de Mme Saint-Marc est typé SPEA (poste spécifique académique).

Planning du suivi sur l'année scolaire :

- En septembre, pour la mise en place des sections et le rappel des différentes règles,
- En octobre, pour un bilan notamment pour les nouveaux afin de savoir comment s'est passé le début d'année,
- En janvier, pour faire le bilan complet de chacun des élèves (semestre 1) et valider les doubles projets,
- En mars, pour assurer le suivi et faire le bilan complet de chacun des élèves (mi semestre 2),
- En mai, pour la commission d'admission,
- En juin, pour le bilan de l'AS et l'après-midi des sections sportives (journée olympique).

Autres missions :

- En septembre, selon les années, établir les dossiers de reconduction,
- En octobre, compléter le fichier excellence de l'UNSS,
- En janvier, préparer la communication pour l'année scolaire suivante,
- En février, réfléchir à des actions pour la semaine olympique avec les collègues EPS,
- En mars, distribuer les plaquettes d'information et les dossiers d'inscription dans les clubs et les écoles du secteur,
- En avril, établir la liste des demandes d'admission et organiser les tests avec les éducateurs,
- En mai, organiser la commission d'admission et gérer les résultats,
- En juin, organiser la journée des sections pour clôturer l'année sportive, vérifier les listings avec les fiches dialogue, faire le bilan de l'année.

## II-4 Encadrement

- L'encadrement des sections et options est assuré par les éducateurs des clubs. David Chéné, professeur EPS au collège, intervient en foot sur le groupe 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>. Les éducateurs sont tous détenteurs d'un diplôme d'état dans la spécialité enseignée :
  - Tennis : Joël Loux, titulaire BEES 1<sup>er</sup> degré,
  - Tennis de table : Ebenezer M'Bong, titulaire BEES 2<sup>ème</sup> degré,
  - Foot : Benoit Fourasté (intervenant de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), ETAPS mairie d'Avoine et titulaire du Brevet d'entraîneur de football & David Chéné (intervenant en 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>), professeur d'EPS spécialité foot, titulaire du BMF (depuis juin 2022)
  - Gym : Gina Chirilcenco, titulaire du BEES 2<sup>ème</sup> degré & Marc Chirilcenco cadre technique auprès de la FFGym
  - Basket : Arthur Caillard, titulaire du BPJEPS basket,
  - Judo : Cédric Allard, titulaire du BPJEPS judo jujitsu, expert self défense ffjda, CQP moniteur d'arts martiaux, ceinture noire 3<sup>ème</sup> DAN et diplôme de préparateur mental,
  - Hand : Guillaume Daguet Bresson, titulaire du BPJEPS handball, arrivé le 1<sup>er</sup> octobre 2022 / (ancien entraîneur → départ avril 2022)
  - Rugby : Mickaël Beun, éducateur diplômé au club de rugby.

## II-5 Partenariats

Des conventions quadripartites précisent les termes des partenariats et sont mises à jour tous les ans. Le dossier est suivi par la mairie par l'intermédiaire de son responsable des sports Benoit Fourasté. Les partenaires du collège sont les suivants :

- La mairie d'Avoine : elle gère la mise en place de la convention quadripartite car c'est elle qui verse les subventions aux clubs. Cette subvention permet la rétribution des éducateurs. Comme expliqué précédemment, elle met à disposition les installations sportives de sa compétence (terrains de tennis et de foot),
- Les clubs : USEAB (tennis, tennis de table, hand, judo et basket), AOCC (foot) et ABGYM pour les éducateurs,
- La communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour la mise à disposition des installations sportives de sa compétence.

Une 2<sup>ème</sup> convention est établie avec le club de rugby du SCCHINON concernant l'option mise en place.

## II-6 Les admissions en sections sportives scolaires

- Distribution des plaquettes d'information et des dossiers d'admission dans les classes de CM2 du secteur et dans les différents clubs supports dès le mois de mars,
- Le dossier d'admission est à retourner aux vacances de printemps.
  - Il est composé de 4 parties :
    - Une partie administrative
    - Une partie scolaire :
      - Avis du professeur des écoles ou du professeur principal,
      - Bulletins scolaires de T1 et T2 ou S1 selon les écoles.
    - Une partie sportive :
      - Avis du professeur d'EPS ou du professeur des écoles dans le domaine sportif,
      - Avis de l'éducateur sportif du club.
    - Une partie motivation :
      - Rédaction par le candidat d'un paragraphe sur sa motivation.
- Des tests physiques sont organisés début mai par les éducateurs de la section foot, pour les autres sections, des tests sont demandés si les élèves ne sont pas connus des éducateurs de section (en basket, tennis, tennis de table et gymnastique, les éducateurs de club sont aussi ceux des sections / en hand, judo et rugby les éducateurs de club sont aussi ceux des options)
- La commission d'admission se réunit mi-mai. Elle se compose du chef d'établissement, du professeur d'EPS coordonnateur du dispositif, des éducateurs, d'un professeur du collège, d'un



ou plusieurs représentants des clubs, d'un représentant de la commune et de la communauté de communes.

Les critères de recrutement sont les suivants (par ordre de priorité) :

- 1- Sont prioritaires les élèves ne présentant pas de problèmes de comportement et :
    - a. Du secteur avec un bon niveau scolaire et sportif
    - b. Hors secteur avec un bon niveau scolaire et sportif
    - c. Du secteur et volontaire
    - d. Hors secteur et volontaire
  - 2- Les autres cas seront étudiés en fonction des places disponibles et au cas par cas.
- Suite à la commission d'admission, l'établissement établit la liste des élèves hors secteur admis. Cette liste est transférée à l'inspection académique. Les demandes de dérogation peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif « parcours particulier de l'élève ».

## II-7 Suivi des élèves

Depuis 2019, une commission de suivi est organisée en janvier de chaque année et permet la validation du double projet des élèves.

### ♦ Au niveau scolaire

- Le responsable des sections est en lien avec les professeurs principaux de chaque classe de section. Les professeurs principaux sont en lien avec les familles.
- A mi-semestre, le responsable des sections fait le point individuel des élèves sous contrat avec les éducateurs concernés et le professeur principal de la classe.
- Fin du semestre 1, le responsable des sections fait le point individuellement des différents élèves de section. Le fichier établi sert de base à la réunion bilan de décembre/janvier. Lors de cette réunion, le double projet de chaque élève est validé ou non. Selon les cas, il est décidé ou non de pointer des comportements inadaptés et/ou un manque de travail de certains élèves. Sont également pris en compte les avertissements (travail ou comportement) donnés par le conseil de classe. Des courriers d'informations sont établis et envoyés aux familles des enfants concernés.
- Un avertissement (travail ou comportement) donné par le conseil de classe lors des deux semestres entraîne automatiquement l'exclusion de l'option SSS.
- En fin d'année scolaire, un 2<sup>ème</sup> bilan est effectué pour valider le double projet et donner accès à l'année scolaire suivante.

A noter que depuis 2019, une commission de suivi siège « officiellement » : chef d'établissement, responsable des sections sportives, éducateurs des sections, représentant clubs.

Bilan des commissions de suivi	Nombre d'élèves inscrits en section	Nombre de courriers envoyés en fin de période 1	Nombre de courriers envoyés en fin d'année scolaire	Taux de réussite des doubles projets
2019-2020	116	10 pour : 10 avertissements	12 pour : 10 avertissements 2 exclusions	104 maintiens sans contrat soit 90%
2020-2021	119	5 pour : 4 avertissements 1 félicitation	12 pour : 10 avertissements 2 coups de pouce	109 maintiens sans contrat soit 92%
2021-2022	112	4 pour : 3 avertissements 1 exclusion	17 pour : 6 sorties orientées 6 exclusions 5 passages sous contrat	101 maintiens sans contrat soit 90%

- Les éducateurs sont représentés lors des conseils de classe par le professeur référent des sections ou un des professeurs d'EPS mais ils doivent avoir rempli préalablement toutes les appréciations sur les bulletins semestriels. Le responsable des sections veille à récolter toutes les appréciations en temps et en heure.
- Mise en place d'un cahier d'appel par section dans lequel figureront les absents et les observations éventuelles. Ce cahier est complété chaque jour par les éducateurs sportifs.
- **Les contrats** : certains élèves sont placés sous contrat pour une année scolaire. Ils s'engagent, après entretien avec le chef d'établissement et la responsable des sections, à réaliser les objectifs fixés. En cas de manquement à ses engagements, l'élève peut être exclu du dispositif. Les contrats sont de différents types : travail scolaire, comportement en classe ou en section, investissement et niveau en section, investissement en club.

Suivi des contrats	Nombre d'élèves sous contrat	Foot	Basket	TT	Tennis	Rugby	Gym GAF	Judo	Nbre d'exclusions prononcées en fin d'année	Taux de réussite des contrats
2014-2015	9	5	2	1	1				1	88%
2015-2016	10	7	1		1	1	1		1	90%
2016-2017	7	4		1	1	1			0	100%
2017-2018	9	5		2		2			2	77%
2018-2019	17	8	3	2	2	1	1		3	82%
2019-2020	13	6	4	2	1				3	76%
2020-2021	9	5	4						3	66%
2021-2022	7	6	1						2	71%
2022-2023	7	6	1					1		

#### ♦ Au niveau du comportement

- Mise en place des contrats : voir ci-dessus
- Gestion et suivi des absences dans les cours de SSS par l'intermédiaire du cahier de suivi de chaque section ou option.
- Gestion des dispenses par le professeur d'EPS et communication avec les éducateurs par l'intermédiaire du carnet de liaison.
- Liaison responsable de section / professeur principal / vie scolaire / éducateurs

#### ♦ Au niveau du sportif

- Liaison entre professeur responsable de section, éducateurs, entraîneurs et professeur principal notamment pour la gestion des périodes de compétitions au niveau fédéral.
- Suivi des compétitions fédérales : les éducateurs indiquent les temps forts des clubs. Un calendrier des compétitions de chaque section peut être fourni. Pour les sportifs de haut niveau, le calendrier est obligatoirement fourni afin de pouvoir visualiser les périodes de travail sur l'année.
- A chaque semestre, les éducateurs indiquent le niveau de pratique obtenu par le joueur, son assiduité aux entraînements du club ainsi que les compétitions auxquelles il a participé.
- Les éducateurs participent à la préparation des compétitions excellence UNSS. Ils proposent les équipes et selon les déplacements et le niveau de compétition, ils peuvent accompagner les élèves.

#### ♦ Au niveau médical

- Pour la rentrée 2020, nous avons continué à appliquer l'ancienne circulaire : tous les entrants devront donc fournir un certificat médical avec ECG. Pour les renouvellements, un CM est également exigé ainsi qu'un ECG tous les 2 ans. **Depuis la rentrée 2021**, en application de la circulaire du 10 avril 2020, aucun certificat n'est exigé :

*Les dispositions du Code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ainsi que par le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.*

*Ainsi les élèves, aptes a priori à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire (UNSS et Ugsel) sauf pour la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières. Sauf pour ces activités, les élèves inscrits dans une section sportive scolaire n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement.*

♦ Évaluation des acquis des élèves

Évaluation liée au parcours scolaire

- La section sportive participe à l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Une appréciation est portée sur chaque bulletin semestriel.
- *Des améliorations sont à apporter à cette partie (en cours de réflexion et de formalisation)*

Évaluation liée au parcours à l'AS

- Les acquisitions observées en section ou à l'association sportive peuvent permettre l'obtention de diplôme de « jeunes officiels UNSS ».
- En fonction de leurs investissements dans les compétitions UNSS, dans les journées sportives organisées par l'établissement, dans les projets de l'AS ils peuvent obtenir différentes validations : jeune reporter, jeune co-responsable, jeune coach, jeune dirigeant...
- Une formation PSC1 est proposée en fin de 4<sup>ème</sup> ou fin de 3<sup>ème</sup> aux élèves volontaires.

Remerciements liés à une implication durable sur les 4 années de collège

- En fin de 3<sup>ème</sup>, lors de la journée des sections, les élèves quittant le collège sont remerciés avec de petits cadeaux pendant l'assemblée générale de clôture de l'année sportive.

SSS	
SES	
Option	
Ht Niv.	*

II-8 Évolution des effectifs au sein de la structure (depuis la création)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
FOOT		26 6°5°	22 6°5°	34 6°5°4°	41	40	39	32	31	15	24
GYM (GAF)		7 6°5°	16	13	11	9	6	9	9	19	24*
TENNIS		7	6 6°5°	10 6°5°4°	12	13	12	15	15	15	16
TT					3 6°	9 6°5°	14 6°5°4°	14	12	12	11
BASKET											12 6°5°
Nbre d'élèves	NC	40	44	57	67	71	71	70	67	61	74

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
FOOT	24	32	29	29	30	26	33	41	43	42	31
GYM (GAF)	20*	16*	13*	14*	14*	17*	21*	18*	14*	11*	14*
TENNIS	15	20	22	24	24	20	16	12	8	5	9
TT	11*	14*	20*	21*	8	13	12	11	7	7	9
BASKET	21	15	20	19	19	17	21	22	16	15	18
RUGBY	11	5	9	7	5	13	10	9	4	2	6
JUDO								3 6°5°	4 6°5°	11 6°5°4°	14
HAND									23	19	15
Nbre d'élèves	102	102	113	114	100	106	113	116	119	112	116

### III- Les objectifs visés

**L'épanouissement scolaire est visé pour tous en s'appuyant sur la passion des enfants.**

#### III-1 Les objectifs éducatifs :

- Nourrir une certaine motivation scolaire,
- Favoriser une image positive de soi,
- Réussir sa scolarité en s'épanouissant dans son activité physique au meilleur niveau possible,
- Aider à mesurer les conséquences d'une pratique régulière et assidue pour comprendre que la vie en société nécessite effort et travail.

#### III-2 Les objectifs sportifs :

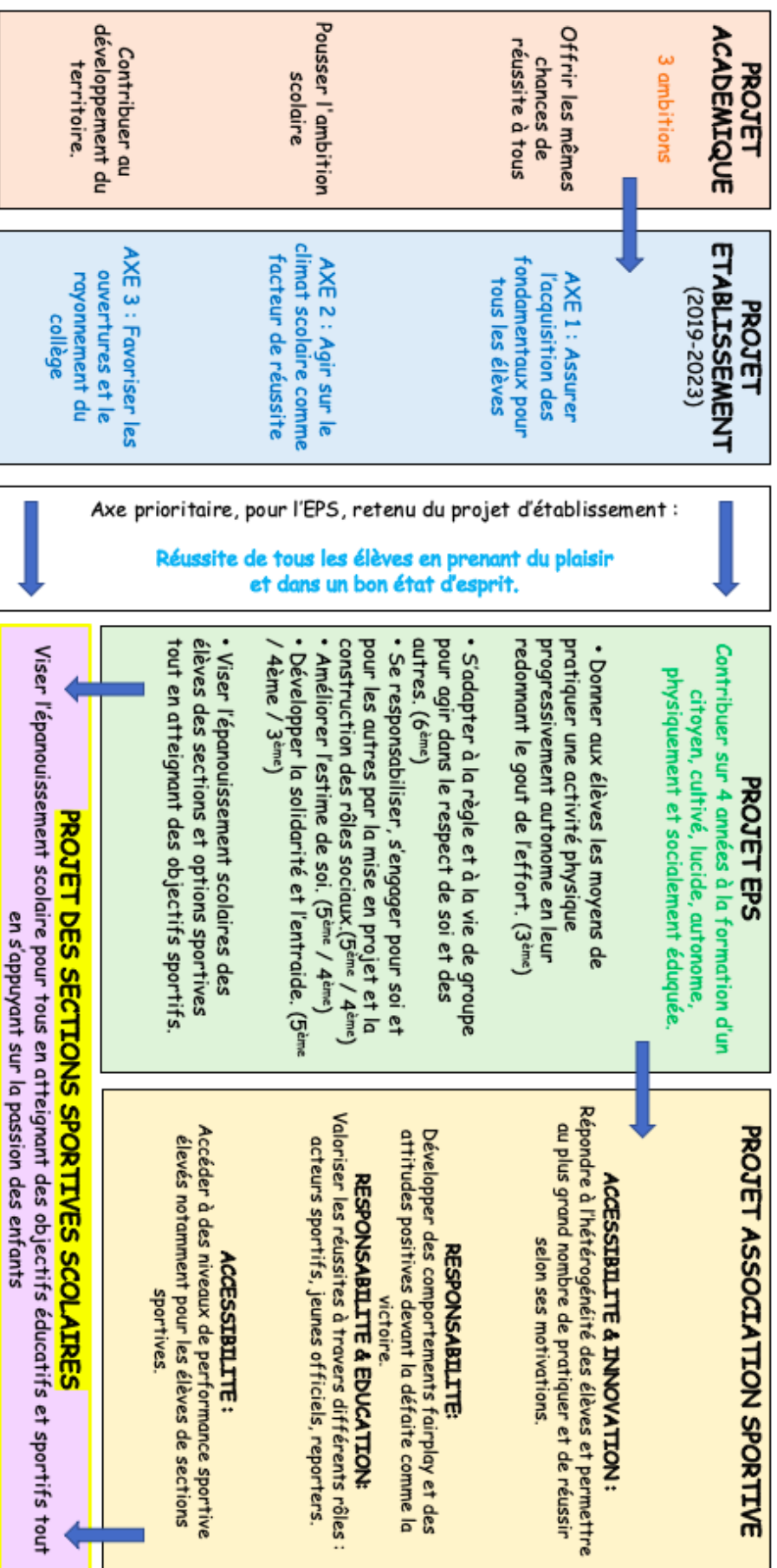
L'entraînement a pour but

- o D'apporter à chacun une formation complémentaire par rapport au club afin d'être amené à acquérir un meilleur niveau (technique, tactique, physique et psychologique),
- o De permettre à chacun de s'exprimer au mieux dans son club d'appartenance.

Les objectifs :

- Développer une motricité spécifique à chaque activité,
- Développer des connaissances relatives à la culture de ces activités,
- Former à la prévention des blessures, à la diététique, informer sur le dopage...,
- Former de jeunes officiels UNSS (arbitres, coachs, dirigeants...),
- Apporter un bagage technique et tactique pour des sélections départementales, régionales ou plus au niveau fédéral, mais aussi favoriser les départs vers des structures départementales ou régionales quand le niveau des élèves le permet,
- Conforter l'image d'un établissement « sportif » en participant aux différentes compétitions UNSS et en visant des performances dans les catégories excellence.

## IV- Liaisons entre les projets



## IV-1 liaisons avec le projet d'établissement (2019-2023)

Quelques exemples en fonction des 3 axes du projet et des différents items :

### AXE 1 : Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves

#### Acquérir les savoirs fondamentaux

#### Organiser le suivi personnalisé

- Accueillir les élèves de 6<sup>ème</sup> lors d'une journée de rentrée « spéciale 6<sup>ème</sup> »,
- Journée d'intégration sportive lors de la journée du sport scolaire en septembre,
- Adaptation en 6<sup>ème</sup> facilitée car les élèves de 6<sup>ème</sup> s'entraînent avec ceux de 5<sup>ème</sup>,
- Période d'adaptation jusqu'au conseil des professeurs d'octobre pour voir si chaque élève arrive à s'organiser dans son travail à la maison et en classe, à s'approprier les règles de vie...,
- Pour les gymnastes : organisation d'une aide aux devoirs de 13H à 14H tous les jours de la semaine.

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"><li>♦ Arrêt(s) en 6<sup>ème</sup> :<ul style="list-style-type: none"><li>- 2019-2020 : 100% des élèves entrant en section passent le 1<sup>er</sup> trimestre (1 arrêt pour raison médicale en cours d'année)</li><li>- 2020-2021 : 100% des élèves entrant en section passent le 1<sup>er</sup> trimestre (pas d'arrêt)</li><li>- 2021-2022 : 100% des élèves entrant en section passent le 1<sup>er</sup> semestre (1 départ pour déménagement)</li><li>- 2022-2023 : 1 arrêt en septembre sur 49 entrants (changement d'avis)</li></ul></li><li>♦ Mise en place de contrats individualisés :<ul style="list-style-type: none"><li>- 2019-2020 : 12% sur les 4 niveaux / 7 élèves en 6<sup>ème</sup></li><li>- 2020-2021 : 6% sur les 4 niveaux / aucun élève en 6<sup>ème</sup></li><li>- 2021-2022 : 7% sur les 4 niveaux / aucun élève en 6<sup>ème</sup></li><li>- 2022-2023 : 6,5% sur les 4 niveaux / aucun élève en 6<sup>ème</sup></li></ul></li></ul>

#### Tenir compte du contexte éducatif

- Réunion de rentrée avec tous les élèves de sections sportives afin de leur expliquer ce que nous attendons d'eux,
- Réunion avec les parents et/ou rédaction d'un « mémo » à l'usage des parents.

### AXE 2 : Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite

#### Respect d'autrui et courtoisie

- Travail des 6<sup>èmes</sup> sur le règlement intérieur en vie de classe.
- Mise en place de la charte des sections à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Cette charte est remise aux familles par la secrétaire lors de l'inscription des élèves au collège.



## Indicateurs : issus des bilans de vie scolaire

♦ Avertissement → % des avertissements donnés aux élèves des sections par rapport au total des avertissements donnés au collège :

- 2019-2020 : 3,8% soit 2 sur 52
- 2020-2021 : 8,2% soit 6 sur 73
- 2021-2022 : 16,5% soit 3 sur 18

♦ Avertissement du conseil de classe → % des avertissements donnés aux élèves des sections par rapport au total des avertissements donnés au collège :

- 2019-2020 : 9,5% soit 5 sur 52
- 2020-2021 : 6,8% soit 5 sur 73
- 2021-2022 : Aucun avertissement n'a été donné en conseil de classe.

♦ Punitions (TIG, retenue, exclusion de cours) → % des punitions données aux élèves des sections par rapport au total des punitions données au collège

- 2019-2020 : 6,25% soit 5 sur 80  
→ Répartition par niveau :
  - En 6<sup>ème</sup> : 0 sur les 8 données sur le niveau
  - En 5<sup>ème</sup> : 1 sur les 16 données sur le niveau
  - En 4<sup>ème</sup> : 2 sur les 33 données sur le niveau
  - En 3<sup>ème</sup> : 2 sur les 20 données sur le niveau
- 2020-2021 : 15% soit 22 sur 145  
→ Répartition par niveau :
  - En 6<sup>ème</sup> : 6 sur les 42 données sur le niveau
  - En 5<sup>ème</sup> : 6 sur les 48 données sur le niveau
  - En 4<sup>ème</sup> : 5 sur les 28 données sur le niveau
  - En 3<sup>ème</sup> : 6 sur les 27 données sur le niveau
- 2021-2022 : 5,7% soit 20 sur 349  
→ Répartition par niveau :
  - En 6<sup>ème</sup> : 0 sur les 55 données sur le niveau
  - En 5<sup>ème</sup> : 8 sur les 171 données sur le niveau
  - En 4<sup>ème</sup> : 9 sur les 100 données sur le niveau
  - En 3<sup>ème</sup> : 3 sur les 23 données sur le niveau
- 2022-2023 : 15% soit 23 sur 145  
→ Répartition par niveau :
  - En 6<sup>ème</sup> : 6 sur les 42 données sur le niveau
  - En 5<sup>ème</sup> : 6 sur les 48 données sur le niveau
  - En 4<sup>ème</sup> : 5 sur les 28 données sur le niveau
  - En 3<sup>ème</sup> : 6 sur les 27 données sur le niveau

♦ Exclusions (exclusion/inclusion, exclusion temporaire, exclusion définitive) :

- 2019-2020 : Aucune ne concerne les élèves de section sur les 8 données.
- 2020-2021 : 2 concernent les élèves de section sur les 27 données.
- 2021-2022 : 7 concernent les élèves de section sur les 66 données.

- ♦ Le taux d'absentéisme des élèves de section est TOUJOURS inférieur au taux annuel moyen de l'établissement.

### Poursuite de l'amélioration du cadre de vie

- Casier : chaque élève de sections sportives à un casier à sa disposition pour lui seul
- Salle de repos : possibilité pour les élèves de se reposer sur la pause méridienne

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Participation au CVC (Conseil de Vie collégienne) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021-2022 : 5 délégués sur 16 sont issus des effectifs de sections → 31%</li> <li>- 2022-2023 : 1 délégué sur 16 sont issus des effectifs de sections → 6%</li> </ul> </li> <li>♦ Missions d'éco délégués :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021-2022 : 1 délégué sur les 4 « officiels » est issu des effectifs de sections → 25%</li> <li>- 2022-2023 : 0 délégué issu des sections</li> </ul> </li> </ul>

### Acquérir un comportement responsable

- Participer à des actions permettant de collecter des dons pour l'AS par exemple
- Valoriser les élèves qui s'investissent positivement
- Poursuivre l'implication des élèves dans le dispositif SSS
- Développer la communication externe et interne autour du sport

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Délégués de classe → % d'élèves des sections sportives délégués de classe               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019-2020 : 8 classes avec des sections sportives sur les 16 → 81% de titulaires soit 13 élèves sur les 16 possibles.</li> <li>- 2020-2021 : 8 classes avec des sections sportives sur les 17 → 69% de titulaires soit 11 élèves sur les 16 possibles → 81% de suppléants soit 13 suppléants sur les 16 possibles → Cela représente 35% de l'ensemble des délégués du collège.</li> <li>- 2021-2022 : 8 classes avec des sections sportives sur les 17 → 44% de titulaires soit 7 élèves sur les 16 possibles → 69% de suppléants soit 11 élèves sur les 16 possibles → Cela représente 26% de l'ensemble des délégués du collège</li> <li>- 2022-2023 : 9 classes avec des sections sportives sur les 18 → 61% de titulaires soit 11 élèves sur les 18 possibles → 55% de suppléants soit 10 élèves sur les 18 possibles → Cela représente 29% de l'ensemble des délégués du collège</li> </ul> </li> </ul>

- ♦ Délégués au conseil d'administration → nombre de représentant élève au CA issu de section
  - 2019-2020 : 1 sur les 4 délégués (titulaires = suppléants)
  - 2020-2021 : 1 sur les 4 délégués (titulaires + suppléants)
  - 2021-2022 : 1 sur les 4 délégués (titulaires + suppléants)
  - 2022-2023 : 1 sur les 4 délégués (titulaires + suppléants)
- ♦ Autres fonctions :
  - Deux élèves retenus pour la « classe Coubertin Millat ».
  - Un élève a intégré la commission nationale des JO UNSS → Sélectionné en 2022 parmi les 10 pour Paris 2024.
- ♦ Programme PHARE : ce programme est un dispositif qui veille à la mise en place d'un climat scolaire serein et adapté à l'épanouissement de tous les élèves. Des ambassadeurs sont volontaires sur les niveaux allant de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.
  - 2021-2022 : 2 ambassadeurs (sur 15) sont issus des effectifs de sections → 13%
  - 2022-2023 : 2 ambassadeurs (sur 27) sont issus des effectifs de sections → 7%

- Former de jeunes officiels / aider à l'organisation de manifestations sportives au sein de l'établissement (journée du sport scolaire / journée olympique...)

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Jeunes animateurs pour les journées du sport scolaires : entre 15 et 20 élèves de section tous les ans</li> <li>♦ Bénévoles le matin de la Solirun sur chaque édition</li> <li>♦ Voir également partie IV-3 lien avec le projet de l'association sportive</li> </ul>

- Éduquer à la santé et prévenir les conduites déviantes : travail sur le petit déjeuner et l'équilibre alimentaire en 5<sup>ème</sup> (intervention diététicienne)

### AXE 3 : Favoriser les ouvertures et le rayonnement du collège

#### Œuvrer à l'élaboration d'un parcours artistique, culturel et sportif

- Favoriser la culture sportive :
  - Maintenir ou amplifier la dynamique des sections sportives
  - Faire vivre la labellisation « génération 2024 »
  - Favoriser les sorties sportives et prévoir si possible un voyage par an sur le niveau 5<sup>ème</sup>
  - Accueillir les sportifs de haut niveau et leur permettre de réussir leur double projet

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Les très bons éléments quittent le collège en 4<sup>ème</sup> pour Corneille (foot), Bourges ou La Roche-sur-Yon (basket) pour poursuivre à un plus haut niveau sportif leur double projet → mais finalement très peu aux vues des qualités des élèves           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Juin 2020 : 1 départ pour Corneille (foot 4<sup>ème</sup>)</li> <li>- Juin 2021 : 1 départ pour pôle de La Rochelle (rugby 2<sup>nde</sup>) / 2 départs pour Blois (foot féminin 2<sup>nde</sup>)</li> <li>- Juin 2022 : 1 départ pour Corneille (foot 4<sup>ème</sup>)</li> </ul> </li> </ul>

- ♦ Deux élèves retenus pour la « classe Coubertin Millat » → passage au lycée à la rentrée de sept 2021
- ♦ Un élève a intégré la commission nationale des JO UNSS → Sélectionné en 2022 parmi les 10 pour Paris2024.

## IV-2 Liaisons avec le projet EPS

Le projet EPS s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 pour les 6èmes : s'adapter à la règle et à la vie de groupe pour agir dans le respect de soi et des autres.

Indicateurs issus des bilans de vie scolaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Travail commun avec les éducateurs des sections pour inculquer un état d'esprit positif, un esprit de groupe : bonne entente dans les groupes de section, pas de problèmes relationnels entre les élèves.</li> <li>♦ Importance du développement du sentiment d'appartenance : affichage et présentation de chaque section avec les photos de groupe.</li> <li>♦ Sanction et punitions sur le niveau 6<sup>ème</sup> → élèves des sections par rapport aux autres 6<sup>èmes</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2019-2020 :</b> → Aucun élève de 6<sup>ème</sup> n'a eu de sanctions ou de punitions (aucune exclusion, aucun avertissement)</li> <li>- <b>2020-2021 :</b> → 1 élève de 6<sup>ème</sup> a été exclu une fois → 4 élèves de 6<sup>ème</sup> ont eu des retenues → 1 élève a fait des TIG → 6 élèves sanctionnés sur les 36 soit 16%</li> <li>- <b>2021-2022 :</b> → 55 retenues données : 0 concerne les élèves de section → 2 exclusions de cours données : 0 concerne les élèves de section → 2 TIG donnés : 0 concerne les élèves de section → 0 sanction concerne les élèves de section sur les 59 données</li> </ul> </li> </ul>

Axe 2 pour les 5èmes/4èmes : se responsabiliser et s'engager pour soi et pour les autres par la mise en projet et la construction des rôles sociaux.

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Valoriser les rôles d'arbitrage, de coach...</li> <li>♦ Nomination de responsable d'équipe chargée de la distribution des convocations pour le mercredi</li> </ul>

Axe 3 pour les 4èmes/3èmes : améliorer l'estime de soi / développer la solidarité et l'entraide / donner aux élèves les moyens de pratiquer une activité de façon progressivement autonome (se connaître, se préparer, se préserver).

Axe de travail à poursuivre : évaluation du socle commun en fin de cycle 3 et fin de cycle 4 (domaines du socle, parcours citoyen, oral du DNB)

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Oral du DNB → mise en avant du parcours sportif               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2018-2019 : 3 élèves sur 24 élèves de 3<sup>ème</sup></li> <li>- 2019-2020 : 1 élève sur 31 élèves en 3<sup>ème</sup></li> <li>- 2020-2021 : 3 élèves sur 31 en 3<sup>ème</sup></li> <li>- 2021-2022 : 2 élèves sur 24 en 3<sup>ème</sup></li> </ul> </li> </ul>

### IV-3 Liaisons avec le projet de l'Association Sportive

- Il est demandé à tous les élèves de s'inscrire à l'AS. Il a été décidé, malgré la circulaire concernant les sections sportives, de maintenir l'obligation d'adhésion à cette association (25 euros par an). Nous estimons qu'il est important de cultiver ce sentiment d'appartenance et de développer l'envie et la joie de représenter son collège dans les différents championnats excellence.
- Tous les élèves de sections ont l'obligation de participer au cross départemental de l'UNSS. C'est la seule compétition de l'année où ils sont tous réunis sur un même championnat. Nous essayons sur cette grosse demi-journée de développer la cohésion de l'ensemble du groupe de sportifs.
- Les élèves de sections sont également sollicités pour participer aux championnats de leur sport (ou dans d'autres !). Selon les règlements et les activités, nous essayons de faire vivre à tous les élèves un championnat UNSS en tant que joueur et/ou en tant que jeune officiel.
- David Chéné, professeur d'EPS, est responsable au niveau du département (délégation de Mme Kieffer) du suivi de tous les championnats excellence : football à 7, football à 11 et futsal.

Indicateurs
♦ 100% des élèves de section sont inscrits à l'AS et participent à au moins une compétition dans l'année.

### Les objectifs de l'AS en fonction des axes de développement (❖) de l'UNSS :

Réaliser	En cours	A prévoir
----------	----------	-----------

#### ❖ Accessibilité

- Favoriser l'épanouissement du plus grand nombre en proposant un panel varié d'activités sportives,

#### Indicateurs issus d'OPUS UNSS

- ♦ **2019-2020** : 51,54% des élèves du collège étaient licenciés à l'AS (croissance régulière depuis plusieurs années, mais 1<sup>ère</sup> année au-dessus des 50%)  
→ 217 élèves du collège sur 421 scolarisés
- ♦ **2020-2021** : 39% des élèves du collège licenciés à l'AS  
→ 167 élèves à l'AS sur 428 scolarisés (année Covid)
- ♦ **2021-2022** : 41% des élèves du collège licenciés à l'AS  
→ 185 élèves à l'AS sur 448 scolarisés (année encore perturbée par la Covid)
- ♦ **2022-2023** : au 11.12.2022, 36% des élèves du collège sont licenciés à l'AS  
→ 169 élèves à l'AS sur 471 scolarisés

- Proposer des entraînements entre midi et deux avec l'objectif de développer les compétences sportives des élèves et en toucher ainsi un maximum d'élèves,

#### Indicateurs issus d'OPUS UNSS

- ♦ **2019-2020** : Entre 30 et 50 élèves tous les midis à l'entraînement
- ♦ **2020-2021** : Entraînements suspendus à cause du Covid et de l'organisation de la cantine
- ♦ **2021-2022** : Environ 30 élèves tous les midis quand cela était possible
- ♦ **2022-2023** : Réorganisation des entraînements → entre 20 et 50 élèves selon les jours

- Préparer les compétitions UNSS pour obtenir des résultats afin de valoriser nos élèves dans la victoire mais aussi tirer des leçons et se remettre en question de façon constructive dans les défaites,
- Développer la féminisation de l'AS,

#### Indicateurs issus d'OPUS UNSS

- ♦ Évolution du % de filles licenciées :
  - **2019-2020** : 91 filles licenciées soient 42% des effectifs
  - **2020-2021** : 60 filles licenciées soient 30% des effectifs
  - **2021-2022** : 76 filles licenciées soient 41% des effectifs
  - **2022-2023** : au 11.12.2022, 63 filles licenciées soient 38% des effectifs

- Lors de la journée du sport scolaire, proposer une demi-journée sportive pour tous les 6èmes afin de leur présenter le côté sportif du collège. Cette demi-journée est encadrée par des « grands » responsables d'atelier.

## ❖ Innovation

- Être à l'écoute des demandes des élèves en termes d'activités proposées,
- Impulser des projets innovants et aider à leur pilotage,

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"><li>♦ 2018-2019 : Projet « sweats » : 107 sweats vendus aux élèves dont 55% aux élèves de section (logo supplémentaire pour eux)</li><li>♦ 2019-2020 : Projet « gourdes » en partenariat avec la Green Session : 90 gourdes vendues aux élèves (21% des élèves du collège)</li><li>♦ 2020-2021 : Aucun projet de ce type n'a été développé</li><li>♦ 2021-2022 : Tenue hivernale pour les élèves de la section foot (41 élèves sur 44 soit 93% des élèves)</li><li>♦ 2022-2023 : Projet de tee-shirt et veste zippée pour les élèves de l'AS, Complètement du jeu de tenue hivernale pour les 6<sup>èmes</sup> de la section foot et les entrants des autres niveaux, Kimono floqué pour tous les élèves de la section judo, Création d'un nouveau logo pour l'AS avec « animal totem » pour développer davantage le sentiment d'appartenance.</li></ul>

- Renforcer la communication en interne et la développer en externe,

Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"><li>♦ Mise en ligne des articles AS sur le site web du collège</li><li>♦ Essayer d'investir le journal du collège avec de « jeunes reporters »</li></ul>

- Réfléchir à l'utilisation d'un réseau social ou autre pour une communication rapide et efficace.

Test en 2022-2023 : la section foot 6°5° utilise WhatsApp pour la gestion des compétitions foot et futsal de la catégorie. Ce groupe est géré par David Chéné qui en est l'administrateur. Il ne fonctionne qu'à titre informatif, les membres du groupe ne pouvant pas répondre aux messages.

## ❖ Responsabilisation

- Responsabiliser les élèves dans le cadre de la vie associative en leur proposant différents rôles sociaux, développer l'arbitrage par le biais de la formation jeunes officiels (en interne et en externe),

Critères de validation pour les élèves de section :

- ♦ Jeunes arbitres / juges :
  - Certifications niveau district en fin de 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> selon le niveau
  - Certifications dép. ou acad. en fin de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> selon les compétitions

- ♦ Jeunes organisateurs :
  - Certifications niveau district ou dép. suite aux journées de promotion spécifiques en interne → selon implication des élèves
- ♦ Jeunes dirigeants :
  - Certification du vice-président d'AS niveau district la 1<sup>ère</sup> année (niveau dép. si 2 ans)
- ♦ Jeunes coaches :
  - Certifications niveau district, dép. ou acad. en fonction des compétitions et des implications des élèves
- ♦ Jeunes éco-responsables :
  - Certifications des élèves éco-délégués
- ♦ Jeunes secouristes :
  - Certifications des élèves ayant participé aux formations PSC1 → niveau dép. / acad.

Indicateurs issus d'OPUS UNSS
♦ <b>2019-2020</b> : 127 certifications → 74 pour des garçons et 53 pour des filles
♦ <b>2020-2021 (année Covid)</b> : 77 certifications → 50 pour des garçons et 27 pour des filles
♦ <b>2021-2022</b> : 280 certifications → 194 pour des garçons et 86 pour des filles
♦ <b>2022-2023</b> : au 11.12.2022, 217 certifications → 156 pour des garçons et 47 pour des filles

- Développer et diversifier les rôles de jeunes officiels,

Indicateurs
♦ <b>2019-2020</b> : 8 jeunes organisateurs, 19 jeunes secouristes, 3 jeunes écoresponsables et 6 jeunes reporters.
♦ <b>2020-2021</b> : pas de formation → année covid
♦ <b>2021-2022</b> : 1 jeune organisateur, 25 jeunes secouristes, 2 jeunes écoresponsables

- Promouvoir une pratique sportive vectrice de santé et de bien-être.

## V- Projets mis en place autour des sections sportives scolaires... mais pas que !

### V-1 Développer le sentiment d'appartenance

- Participer au cross départemental : obligatoire pour toutes les sections. C'est la compétition commune à toutes. Depuis la crise du Covid, cette compétition est limitée en nombre de places. Nous réfléchissons donc à trouver une autre journée de rassemblement,
- Proposer à la vente des maillots et des sweats avec logo d'appartenance,
- Être à l'écoute des élèves pour d'autres projets de ce type.



## V-2 Améliorer le cadre de vie

- Poursuivre la mise en valeur de la vitrine dans le hall permettant une meilleure visibilité des résultats obtenus,
- Mettre en valeur le tableau d'AS : affichages des compétitions, de leurs bilans...
- Mettre en valeur le tableau des sections sportives : affichages des trombinoscopes, des compétitions et des bilans de compétitions,
- Mettre en valeur les résultats des sportifs de haut niveau lors de leur sortie à l'international : affichage dans le hall d'entrée,
- Projet « Génération 2024 » :
  - Pictogrammes : créer des logos pour certaines portes de salles en s'appuyant sur les logos de différents JO et en les complétant avec quelque chose qui identifie la matière enseignée dans la salle → finalisation du projet en 2021-2022 avec 10 salles de classe réalisées.
  - Valeurs de l'olympisme : des nuages de mots autour de ces valeurs ont été réalisés → finalisation du projet en 2021-2022 avec 12 nuages affichés dans le collège.

## V-3 Développer la culture sportive

- Participer à un séjour sportif en classe de 5<sup>ème</sup> en lien avec l'UCPA : séjour écolo'sport à la montagne ou à la mer / découverte de nouvelles activités sportives : ski alpin, surf, kayak de mer, sauvetage côtier...
- Projet « Grèce » sur deux ans avec projet de voyage en 2021-2022 pour une génération (reporter car trop cher encore à ce jour) et en 2023-2024 pour une 2<sup>ème</sup> génération : sur les traces de JO,
- Participer à des événements sportifs nationaux ou internationaux quand cela est possible
  - 2018-2019 :
    - Participation en tant que spectateur à la coupe du monde de football féminin et au tournoi des 6 nations
    - Participation à la cérémonie de matchs de championnat d'Europe UEFA, catégories jeunes
  - 2020-2021 :
    - Rencontre Top 12 à Avoine
  - 2021-2022 :
    - Rencontre Top 12 de gym (organisation pique-nique + compétition)
    - Match de TT Pro A avec club partenaire (soirée à Joué-Lès-Tours)
    - Rencontre sur une matinée avec les joueuses : démonstration et échanges

## V-4 Développer une culture environnementale et écologique

- 2019-2020 : Projet « gourde » en lien avec la Green Session,
- Mettre en place un projet « pique-nique zéro déchet »,

- Séjour écolo'sport en classe de 5<sup>ème</sup> : pratiquer des activités de pleine nature tout en préservant les lieux de pratique (notion de biodiversité, de développement durable...)

### V-5 Développer la solidarité

- Faire participer les élèves à une course solidaire en faveur d'une association : la soli'run en partenariat avec le service des sports de la mairie d'Avoine,
  - OCT 2021 : les 6<sup>èmes</sup> courent pour ELA (lien avec les collègues de français) / les 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> courent pour L'Odysée de Lola (enfant du territoire atteinte d'une maladie génétique rare)
  - OCT 2022 : toutes les classes courent pour SIMON MON X (enfant du territoire atteint d'une maladie génétique rare)
- Valoriser les résultats de cette action.

### V-6 Responsabiliser

- Développer différents rôles de jeunes officiels,
- Aider à l'encadrement d'atelier sportif,
- Être à l'écoute des idées de projets des élèves.

### V-7 Apporter des connaissances sur la santé et la nutrition

- Opération « petit déjeuner » en 5<sup>ème</sup>
- Travail avec une diététicienne sur différents axes :
  - L'alimentation chez le jeune sportif,
  - Quelle alimentation en compétition ?
  - L'importance de l'hydratation.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021-2022 :<br/>→ Opération petit déjeuner équilibré<br/>→ Intervention réalisée avec étudiant diététicien (Antoine Duvnjak)</li> </ul> |
|--|

## VI- Avis de reconduction et bilans

Réaliser	En cours	A prévoir
----------	----------	-----------

### VI-1 Section football

→ **Avis favorable pour la reconduction (octobre 2017)**

#### Points positifs :

- L'engagement scolaire et sportif des élèves
- La qualité du suivi médical et de la coordination
- La réelle implication des élèves de la SSS dans la vie de l'AS
- L'investissement d'un professeur EPS dans l'entraînement
- L'investissement de tous les acteurs dans le fonctionnement de la SSS
- La qualité des installations sportives mises à disposition

Quelques éléments semblent nécessaires à <u>améliorer</u> à différentes échéances	
<b>Axe n°1</b> : Limiter la baisse d'effectifs en 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>	<p>⇒ Sur les générations actuelles, les effectifs se maintiennent. → à noter cependant une baisse à la rentrée 2021 en 6<sup>ème</sup> (seulement 3 élèves) mais recrutement difficile après une année covid. Selon les prévisions, les effectifs repartent à la hausse.</p>
<b>Axe n°2</b> : Rechercher les solutions pour que les élèves de 3 <sup>ème</sup> bénéficient eux aussi de 3 heures d'entraînement hebdomadaire	<p><b>REALISER</b></p> <p>⇒ Rentrée 2021 : 4H en 3<sup>ème</sup> avec 2 créneaux de 2H</p>
<b>Axe n°3</b> : Permettre la prise en compte du parcours citoyen des élèves dans la SSS lors de l'épreuve orale de soutenance d'un projet au DNB	<p><b>REALISER</b></p> <p>⇒ Mis en place depuis pour les élèves qui le souhaitent.</p>

Quelques points de progression sont à prendre en compte également	
Envisager l'ouverture de la SSS aux féminines	<p>⇒ 7 féminines sont entrées en 2019, 2 entrent en 2020, aucune entrée en 2021, aucune entrée en 2022</p> <p>⇒ Les effectifs sont trop instables : pas d'équipe féminine dans le club support...</p>
Renforcer la communication spécifique à la SSS au sein de l'établissement et vers l'extérieur	<p>⇒ <u>Au sein de l'établissement</u> : article du mercredi affiché systématiquement sur le panneau AS et publié sur le site du collège</p> <p>⇒ <u>Vers l'extérieur</u> : toujours un peu compliqué par manque de temps. Un bilan est cependant réalisé sur la brochure de la mairie distribuée en juin sur la commune.</p>

## VI-2 Section tennis de table

→ **Avis favorable pour la reconduction (octobre 2017)**

Points positifs :

- Le suivi scolaire et la fluidité des parcours
- L'implication forte d'une partie des élèves de la SSS dans la vie de l'AS
- La qualité du suivi médical et de la coordination
- L'investissement de tous les acteurs dans le fonctionnement de la SSS

Quelques éléments semblent nécessaires à améliorer à différentes échéances	
<b>Axe n°1</b> : Féminiser davantage la section	☞ <i>Recrutement difficile : une seule entrée en 2022 !</i>
<b>Axe n°2</b> : Rechercher les solutions pour que les élèves de 3 <sup>ème</sup> bénéficient eux aussi de 3 heures d'entraînement hebdomadaire	<b>REALISER</b> ☞ <i>Rentrée 2021 : 4H en 3<sup>ème</sup> avec 2 créneaux de 2H</i>
<b>Axe n°3</b> : Permettre la prise en compte du parcours citoyen des élèves dans la SSS lors de l'épreuve orale de soutenance d'un projet au DNB	<b>REALISER</b> ☞ <i>Mis en place depuis pour les élèves qui le souhaitent.</i>

Quelques points de progression sont à prendre en compte également	
Renforcer la communication spécifique à la SSS au sein de l'établissement et vers l'extérieur	☞ <i>Idem Foot</i>

#### Infos complémentaires :

→ La section tennis de table a développé un groupe élite entre 2012 et 2017. Trois joueurs de national 1 & national 2 [REDACTED] ainsi que leurs partenaires d'entraînement ont bénéficié d'un aménagement horaire permettant de s'entraîner à partir de 15H tous les jours.

→ **2022-2023** : un élève ([REDACTED]) est entré dans la filière Elite et s'entraîne tous les jours à 15H (il le faisait déjà depuis 2 ans en primaire) → demande validée par IPR-EPS & le pôle France de Tours.

#### VI-3 Section tennis

→ **Avis favorable pour la reconduction (octobre 2017)**

#### Points positifs :

- Le suivi scolaire et la fluidité des parcours
- La qualité du suivi médical et de la coordination
- La qualité des résultats sportifs
- L'implication des élèves de la SSS dans la vie de l'AS
- L'investissement de tous les acteurs dans le fonctionnement de la SSS

Quelques éléments semblent nécessaires à améliorer à différentes échéances	
<b>Axe n°1</b> : Féminiser davantage la section	☞ <i>Le recrutement est dans une phase descendante. Nous avons des inquiétudes au niveau des effectifs : une remise en question au niveau du club est en cours, des discussions avec la mairie pour de nouveaux projets</i>

	sont en cours également (projet paddle).
<b>Axe n°2</b> : Rechercher les solutions pour que les élèves de 3 <sup>ème</sup> bénéficient eux aussi de 3 heures d'entraînement hebdomadaire	<b>REALISER</b> ↻ Rentrée 2021 : 4H en 3 <sup>ème</sup> avec 2 créneaux de 2H
<b>Axe n°3</b> : Permettre la prise en compte du parcours citoyen des élèves dans la SSS lors de l'épreuve orale de soutenance d'un projet au DNB	<b>REALISER</b> ↻ Mis en place depuis pour les élèves qui le souhaitent.

Quelques <u>points de progression</u> sont à prendre en compte également	
Renforcer la communication spécifique à la SSS au sein de l'établissement et vers l'extérieur	↻ Idem Foot

## VI-4 Section gymnastique

→ **Avis favorable pour la transformation en SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE (pour la rentrée 2021)**

### Points positifs :

- L'intégration dans le parcours d'excellence sportive
- Le très important volume d'entraînement hebdomadaire
- La qualité du suivi médical
- Le fonctionnement proche de celui d'un pôle dans une structure de SSS

Quelques éléments semblent nécessaires à <u>améliorer</u> à différentes échéances	
<b>Axe n°1</b> : La recherche de moyens supplémentaires pour l'accompagnement scolaire et le rattrapage des cours	↻ Demande d'heures auprès des IA-IPR EPS / accompagnement scolaire entre midi deux pris en charge par l'établissement deux jours par semaine (personnel vie scolaire), pris en charge par le club les deux autres jours.
<b>Axe n°2</b> : Poursuivre le partenariat pour soutenir le club dans sa structuration de filière haut niveau au même titre que les pôles	↻ Club vainqueur du TOP 12 en 2021 et 2022 + plusieurs gymnastes médaillées au championnat de France élite (juin 2021 & 2022)  ↻ Conflit entre la fédération et le club depuis début 2022

### Infos complémentaires :

La section gymnastique a été ouverte en 2002. Depuis sa création, la section a vu passer environ 90 gymnastes dont près de la moitié dans les groupes élite et haut niveau.

Dans la filière haut niveau, Youna Dufournet (2004-2008) a été la première à percer à l'international. Elle a été suivie par de nombreuses autres gymnastes qui ont fait partie des équipes de France Junior (ou sénior en grandissant). Nous pouvons citer Chloé Stanic (2004-2008), Alison Lepin (2011-2015), Lucie Perdreau (2012-2016), Léanne Bourgeois (2012-2016), Carolann Hédut (2014-2018), Claire Pontlevoy (2015-2018) et Kaylia Nemour (2017-2021).

Ces élèves bénéficient d'un aménagement d'emploi du temps particulier et individualisé. Elles terminent tous les jours à 15H et s'entraînent 6 jours sur 7 (samedi exclu). Depuis 2015, elles sont passées en entraînement biquotidien 4 fois par semaine (si possible et selon l'emploi du temps scolaire).

Dans la filière élite, les gymnastes terminent tous les jours à 15H et s'entraînent également 6 jours sur 7. Elles ont pour la plupart un excellent niveau national : nombreux podiums en championnats de France élite, ou en nationale A, B et DN3.

Il est à noter que cette filière particulièrement exigeante a vu des abandons et des départs... un peu moins d'un tiers de ces gymnastes abandonnent au cours des 4 années de collège.

**La section d'excellence sportive** a été obtenue **à la rentrée 2021** car ce dispositif vise à permettre aux jeunes sportifs de leur garantir l'acquisition des connaissances et des compétences des programmes par un aménagement de leur temps scolaire, tout en leur permettant d'atteindre le meilleur niveau possible dans leur activité de prédilection.

→ Rappel du cahier des charges

Label « génération 2024 »	<p>⇒ L'établissement a été le premier collège de l'académie d'Orléans Tours à avoir été labellisé « génération 2024 » → niveau OR</p>
<p>Aménagement du temps scolaire pour garantir l'acquisition des connaissances et des compétences des programmes, ainsi que l'atteinte par le jeune sportif du meilleur niveau possible dans son activité de prédilection</p> <p>Accompagnement individualisé des élèves inscrits dans ce dispositif</p>	<p>⇒ Mis en place avec les moyens que l'on a mais le suivi s'améliore d'année en année.</p> <p>⇒ Commission de suivi pour validation des double-projets</p>
Dérogation à la carte scolaire	<p>⇒ Tous les ans, de nombreux élèves arrivent au collège sur dérogation à la carte scolaire pour bénéficier du dispositif sportif.</p>
Possibilité d'être hébergé en internat	<p>⇒ C'est le point à travailler. <u>La création d'un internat est un enjeu majeur</u>. Actuellement, les gymnastes venant de l'extérieur sont logées dans des familles d'accueil trouvées par le club. Ce n'est pas toujours simple car il y a quand même beaucoup de contraintes pour ces familles. La <u>création d'un internat</u> permettrait de remédier à cette difficulté mais permettrait aussi de pouvoir élargir le bassin de recrutement</p>

	<i>pour certaines sections. Il y a maintenant un certain nombre de sections et d'options au sein de l'établissement avec une réputation grandissante et positive. Cette piste est donc, selon nous, à envisager sérieusement.</i>
Possibilité d'aménager les enseignements	⇒ <i>C'est un point sur lequel nous travaillons tous les ans afin de permettre aux gymnastes de suivre leur double projet. Les moyens sont cependant limités.</i>
Possibilité de viser une double diplomation (Bac + diplôme fédéral ou d'état dans la pratique sportive pratiquée)	⇒ <i>En collège, cet objectif n'est pas envisageable. L'objectif ici est d'obtenir le brevet des collèges et de poursuivre du mieux possible les objectifs sportifs en parallèle.</i>
Continuité de l'offre de formation avec le lycée de secteur	⇒ <i>Après des échanges constructifs avec la direction du lycée, le club et le collège, les gymnastes pourront intégrer le lycée Rabelais de Chinon à partir de la rentrée 2021-2022.</i>

## VI-5 Section basket

→ **Avis favorable pour la reconduction à la rentrée 2021**

## VI-6 Section Judo

→ **Option ouverte en 2019 et transformée en section sportive scolaire à la rentrée 2022**

**Année 2021-2022** : demande pour faire passer une partie du groupe à 4 entraînements semaine (départ 15H tous les jours) à la rentrée 2022 → demande refusée par IPR-EPS : le dispositif est possible via la section départementale du collège Corneille de Tours → les familles concernées ont toutes refusé le transfert.

## VI-7 Visite projet de structures sportives (juin 2021)

→ **Avis sur le fonctionnement des structures sportives**

### Points positifs :

- Une réelle volonté de faire vivre le dispositif sportif. Le travail avec les partenaires sportifs permet de faire vivre la politique de l'établissement.
- Une formalisation du projet de structure qui est efficace. On note un très grand investissement de l'ensemble des enseignants engagés dans les dispositifs.
- Un suivi des élèves rigoureux de la part de l'établissement et du partenaire sportif. Un très grand investissement des enseignants d'EPS.

**Axes à approfondir**

<p>Approfondir la formalisation du parcours de formation de l'élève sportif à travers un projet de structures sportives scolaires articulé avec les projets EPS et AS qui permettra d'identifier comment est mise en œuvre la politique de l'établissement. Il conviendra de <b>formaliser les parcours de formation des élèves sportifs en s'appuyant sur les parcours éducatifs &amp; le socle commun</b>. Pour se faire, il faudra s'appuyer sur tout le déjà et uniquement réaliser des ajustements. Il sera intéressant de voir comment réaliser l'articulation entre les apports théoriques et la pratique des élèves.</p>	<p>Formalisation à faire</p>
<p>Appréhender les dispositifs sportifs à la fois dans ce qu'ils sont mais également dans la plus-value qu'ils apportent à l'établissement : s'appuyer sur les structures sportives scolaires pour travailler les grands enjeux éducatifs à l'échelle de l'établissement. S'appuyer pour cela sur tous les partenaires éducatifs, à la fois les enseignants des autres disciplines mais également les partenaires sportifs. Une stratégie de communication est à établir en partenariat avec le chef d'établissement afin d'engager le maximum de personnels de la communauté éducative.</p>	<p>A voir avec Mme Garcia, nouvelle chef d'établissement (arrivée à la rentrée 2022)</p>
<p>Développer les indicateurs permettant d'identifier l'efficacité des dispositifs sportifs à deux niveaux : leur traitement propre mais aussi leur contribution à la politique de l'établissement.</p>	<p>En cours</p>

**CONCLUSION : Un bilan très positif qui débouche sur un avis très favorable pour les fonctionnements et les reconductions des sections sportives scolaires.**